

Réunion du 8 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 90

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Patrick WARRYN, Marie-Christine LUPIET, Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Françoise RAMANANTSOA (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE (pouvoir à M. Lindsey DEARY), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Francis GRINET (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 12 : CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL, APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AU CRTE DE L'ADEME : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

La CCLO est engagée dans une démarche de transition écologique et a notamment lors du conseil du 14 décembre 2020 décidé de s'inscrire dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

C'est la raison pour laquelle notre collectivité est lauréate de l'Ademe pour la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial.

Ce contrat vise à évaluer la performance globale de la collectivité en matière de transition écologique et propose un accompagnement technique et financier sur 4 ans.

Ce contrat comprend 2 phases techniques distinctes :

- Une 1^{ère} phase de 18 mois maximum pour aider la CCLO à la mise en place d'une organisation à la fois en termes de gouvernance et d'ingénierie, mais aussi accompagner la réalisation par l'ADEME de 2 audits selon les référentiels « Climat Air Energie » et « économie circulaire »,
- Une 2^{ème} phase qui s'étend jusqu'à la 4^{ème} année et qui vise à réaliser les objectifs tels qu'ils auront été définis dans le plan d'actions issu des 2 audits préalablement cités mais également des objectifs complémentaires retenus par la CCLO qui portent sur la préservation de la biodiversité à la fois à travers des actions en faveur de la trame noire mais également de la trame verte et bleue.

Le financement correspondant à ces 2 phases se décline de la façon suivante :

- Une aide financière forfaitaire de 75 000 € (part fixe) versée dès la 1^{ère} année pour la 1^{ère} phase,
- Une aide proportionnelle à l'atteinte des objectifs (part variable), d'un montant maximal de 275 000 € sur la durée de la 2^{ème} phase.

Ce Contrat d'Objectif Territorial est l'opportunité pour la collectivité de disposer de leviers techniques et financiers pour accélérer la transition écologique dans laquelle elle s'est engagée et qui caractérise désormais le territoire. La CCLO disposera au-delà de son ingénierie interne, d'un regard extérieur à travers les audits mais également d'un soutien fort de l'ADEME pour concrétiser plus rapidement sa trajectoire vers la transition écologique.

Le budget 2022 défini par la CCLO porte principalement sur des dépenses d'ingénierie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'acter** l'engagement de la CCLO dans la définition d'un Contrat d'Objectif territorial (COT) avec l'ADEME,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec l'ADEME annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre y compris les avenants après audits et ajustement du plan d'actions,
- **d'inscrire** au budget 2022 les crédits nécessaires ainsi que le versement de la participation forfaitaire de l'ADEME.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

